

RECHERCHE

Des dons d'actions : Implications pour des organismes de bienfaisance au Canada

Decembre, 2007

David M. Lasby
Michael H. Hall

Imagine  Canada

© Imagine Canada, 2007

Le droit d'auteur de Sondage sur les dons de valeurs cotées en bourse est cédé pour son utilisation à des fins non commerciales par les organismes sans but lucratif et les organismes communautaires et bénévoles.

Imagine Canada
2, rue Carlton, bureau 600
Toronto (Ontario) M5B 1J3
Tél. : 416 597-2293
Télec. : 416 597-2294
www.imaginecanada.ca

ISBN: 1-55401-358-5

Remerciements

Les auteurs souhaitent remercier Don Johnson, qui a commandité ce travail, de la générosité de son soutien. Nous remercions Fataneh Zarinpoush des précieux commentaires qu'elle a formulés sur une version antérieure de ce rapport et Norah McClintock de l'avoir révisé. Nous souhaitons également remercier de leur soutien nos six organismes partenaires:

- l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés;
- l'Association of Fundraising Professionals;
- l'Association for Healthcare Philanthropy;
- le Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation;
- Le monde des affaires pour les arts, anciennement connu sous le nom du Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada;
- les Fondations communautaires du Canada;
- Imagine Canada.

Enfin, et c'est le point le plus important, nous souhaitons remercier les représentants des centaines d'organismes de bienfaisance, dont beaucoup sont membres d'Imagine Canada, d'avoir trouvé le temps, dans leurs journées bien remplies, de répondre à notre sondage.

Table des matières

Résumé.....	3
CONTEXTE ET LIMITES DE CETTE ÉTUDE.....	3
PRINCIPALES CONSTATATIONS.....	3
IMPLICATIONS DE CES CONSTATATIONS.....	5
Introduction.....	1
CONTEXTE.....	1
La méthodologie et ses limites.....	4
CONTENU DU SONDAGE.....	4
RÉPONDANTS AU SONDAGE.....	4
SONDAGE COMPLÉMENTAIRE.....	5
REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON.....	5
Constatations du sondage.....	8
Récapitulation et conclusions.....	13

Résumé

En 2006, le gouvernement fédéral a abrogé l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse au profit de la majorité des organismes de bienfaisance. Ces dons sont donc devenus plus séduisants qu'auparavant pour les donateurs éventuels. Bien que des preuves empiriques donnent à penser que les dons de valeurs cotées en bourse ont augmenté à la suite de cette mesure, peu de données systématiques démontrent l'existence de ce phénomène. Imagine Canada a réalisé, en février et mars 2007, une étude préliminaire des effets de la suppression de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse. À la fois le nombre et le montant total des dons de valeurs cotées en bourses ont augmenté nettement pour les organismes de bienfaisance participant à notre étude, après l'entrée en vigueur de cette mesure en 2006.

Contexte et limites de cette étude

Nous avons réalisé un sondage des membres de 7 organismes-cadres et associations à but non lucratif sur les dons de valeurs cotées en bourse qu'ils ont reçus depuis 4 ans; 245 organismes de bienfaisance nous ont répondu.¹ La majorité des répondants du sondage (215) ont été priés de remplir un sondage en ligne. Le sondage a été réalisé au téléphone pour un petit nombre d'entre eux (30), afin de valider les résultats du sondage en ligne des membres de ces 7 organismes. Ces répondants ont été sélectionnés parmi un ensemble d'organismes de bienfaisance les plus susceptibles d'avoir reçu des dons de valeurs cotées en bourse, d'après nos estimations.

Les répondants de cette étude sont très peu nombreux et présentent des différences importantes avec l'ensemble des organismes de bienfaisance canadiens (p. ex., les organismes importants sont surreprésentés, les organismes religieux sous-représentés, etc.) C'est pour ces raisons que cette étude doit être considérée comme préliminaire et que les réponses des participants du sondage ne doivent pas être considérées comme étant représentatives de tous les organismes de bienfaisance.

Principales constatations

D'après les répondants du sondage, les dons de valeurs cotées en bourse ont augmenté nettement de 2005 à 2006 :

- le pourcentage des organismes de bienfaisance bénéficiant de dons de valeurs cotées en bourse est passé de 43 % à 49 %;
- le nombre de dons de valeurs cotées en bourse a plus que doublé;
- le montant total des dons de valeurs cotées en bourse a doublé;
- les fondations publiques ont signalé de plus fortes augmentations du nombre et du montant total des dons de valeurs cotées en bourse à leur profit que les organismes de bienfaisance.²

¹ Ces organismes-cadres et ces associations sont les suivants : l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés, l'Association of Fundraising Professionals, l'Association for Healthcare Philanthropy, le Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation, Le monde des affaires pour les arts, les Fondations communautaires du Canada et Imagine Canada.

² Nous employons, dans ce rapport, le terme « œuvre de charité » dans le sens que lui donne l'Agence du revenu du Canada, à savoir pour désigner un organisme de bienfaisance enregistré autre qu'une fondation. Nous employons le terme « organisme de bienfaisance » pour désigner tous les organismes de bienfaisance enregistrés. Les fondations privées sont exclues du champ de cette étude parce que, jusqu'en mars 2007, elles étaient exclues du champ d'application des mesures destinées à stimuler les dons d'actions cotées en bourse.

La majorité des dons ont été versés aux organismes de bienfaisance les plus importants :

- les organismes de bienfaisance aux revenus annuels d'un montant égal ou supérieur à 10 millions de dollars ont reçu systématiquement environ 90 % du montant total des dons de valeurs cotées en bourse;
- de 2005 à 2006, le pourcentage du montant total des dons de valeurs cotées en bourse au profit des organismes les plus petits a nettement augmenté.

De 2005 à 2006, les schémas des dons habituels ont évolué et les répondants du sondage ont reçu plus de dons de valeurs cotées en bourse. Parmi les répondants ayant reçu des dons de valeurs cotées en bourse, le nombre moyen de dons reçus a augmenté de près de 90 % et le montant moyen des dons de 80 %.

De 2005 à 2006, les dons de valeurs cotées en bourse ont occupé une place de plus en plus importante dans les dons et les revenus des répondants du sondage et ils semblent avoir remplacé, au moins en partie, d'autres formes de dons :

- le pourcentage moyen des dons de valeurs cotées en bourse a augmenté de plus d'un quart;
- le montant moyen des dons de valeurs cotées en bourse a augmenté de 49 %, alors que le montant moyen de l'ensemble des dons (à savoir y compris les autres formes de dons) est demeuré stable. Il est donc possible d'en déduire que les dons de valeurs cotées en bourse ont remplacé, au moins en partie, les autres dons;
- le montant moyen des dons de valeurs cotées en bourse, exprimé en pourcentage des revenus des organismes, a presque doublé.

Les participants du sondage croient en l'importance de la mesure de 2006 et ils sont nombreux à promouvoir activement son existence pour collecter des fonds. La majorité des répondants (85 %) sont persuadés que les dons des valeurs cotées en bourse vont augmenter et que les mesures d'incitation fiscale jouent un rôle important pour l'avenir de leur organisme de bienfaisance :

- d'après la majorité des organismes de bienfaisance, ce type de législation prévoyant des mesures d'incitation fiscale est vital pour l'avenir de leur organisme de bienfaisance³;
- d'après la majorité des répondants, la mesure de 2006 exonérant les dons de valeurs cotées en bourse de l'impôt sur les gains en capital joue un rôle de premier plan dans leur travail de collecte de fonds. Ils n'ont été qu'un peu plus d'un tiers à partager le même avis sur une mesure de 1997, ayant divisé par deux l'impôt sur les gains en capital.

Les organismes de bienfaisance assurent la promotion de ces dons auprès d'un large public en citant plus particulièrement la mesure de 2006 :

- plus de la moitié des organismes de bienfaisance ayant répondu au sondage ont déclaré avoir assuré la promotion des dons de valeurs cotées en bourse auprès d'éventuels donateurs;
- les trois quarts des organismes assurant la promotion de ces dons ont déclaré avoir ciblé l'ensemble des donateurs dans cette promotion, au lieu de ne cibler que les donateurs importants et près de neuf sur dix d'entre eux ont cité la nouvelle politique de 2006 dans leur campagne de promotion.

³ Les répondants ont évalué l'importance de cette législation en lui attribuant une cote de quatre ou cinq sur une échelle de cinq points, où cinq signifiait « Extrêmement importante » et un « Pas du tout importante ». L'importance de la législation de 2006 et de celle de 1997 a été évaluée à partir de la même échelle.

Implications de ces constatations

Un certain nombre d'implications se sont dégagées de nos constatations. Premièrement, les dons de valeurs cotées en bourse sont de plus en plus fréquents et sont de plus en plus souvent consentis par le grand public. Les organismes de bienfaisance doivent se préparer à de nouvelles augmentations de ces dons. Deuxièmement, les dons de valeurs cotées en bourse sont habituellement plus importants que les autres formes de dons. Les organismes de bienfaisance qui s'appuient sur des dons fréquents et d'un montant modeste devront sans doute modifier leurs prévisions de trésorerie. Troisièmement, les dons de valeurs cotées en bourse au profit des petits organismes de bienfaisance semblent être en augmentation. Ces dons posent peut-être des difficultés particulières à ces organismes et un complément de recherche s'impose pour leur permettre d'en tirer pleinement parti. Enfin, bien que les dons de valeurs cotées en bourse soient en augmentation, les donateurs qui consentent ce type de contribution financière sont relativement peu connus. Un complément de recherche s'impose donc pour mieux connaître leurs valeurs, leurs attitudes et leurs opinions, d'autant plus que ce groupe de donateurs de valeurs cotées en bourse semble en cours d'augmentation.

Introduction

Le gouvernement fédéral a parrainé un grand éventail d'initiatives au cours de la précédente décennie afin d'augmenter les dons de valeurs cotées en bourse au profit des organismes de bienfaisance canadiens. La décision, prise en 2006, d'exonérer les dons de valeurs cotées en bourse de l'impôt sur les dons en capital est la plus récente de ces mesures. Bien que des preuves empiriques donnent à penser que la mesure de 2006 a été suivie d'une augmentation des dons de valeurs cotées en bourse, peu de travaux de recherche systématiques le démontrent encore pour l'instant. Les effets de cette mesure et des mesures précédentes sur chacun des organismes de bienfaisance sont également peu connus. Cette étude préliminaire récapitule l'expérience des 245 organismes de bienfaisance ayant participé à notre étude et cherche à répondre à 4 grandes questions :

- les dons de valeurs cotées en bourse augmentent-ils pour les répondants et quelle est l'importance éventuelle de cette évolution?
- l'importance des dons de valeurs cotées en bourse est-elle en hausse par rapport à l'ensemble des dons reçus par les répondants?
- les modifications des politiques sur les dons de valeurs cotées en bourse sont-elles importantes aux yeux des répondants et par quels moyens assurent-ils la promotion de ces initiatives auprès des donateurs éventuels?
- quelles conclusions peut-on tirer de ces constatations pour l'ensemble des organismes de bienfaisance canadiens?

Cette étude s'appuie principalement sur un sondage réalisé auprès d'organismes de bienfaisance sélectionnés en raison de leur adhésion à sept grandes associations et organismes-cadres œuvrant au service du secteur de la bienfaisance. Bien que ces sept organismes soient largement représentatifs du secteur de la bienfaisance, les répondants du sondage ne constituent pas un échantillon représentatif de tous les organismes de bienfaisance canadiens. Les membres de ces organismes sont probablement plus susceptibles de recevoir des dons de valeurs cotées en bourse que les autres organismes de bienfaisance. De plus, de nombreux répondants ont peut-être décidé de participer à notre étude par intérêt particulier pour ce thème.

Ce rapport ne vise pas à traiter une fois pour toutes les effets de la mesure de 2006 sur les organismes de bienfaisance canadiens. Il apporte néanmoins des éclaircissements sur les effets de ces réformes sur les organismes de bienfaisance plus susceptibles d'avoir reçu des dons de valeurs cotées en bourse ou d'en recevoir à l'avenir que d'autres organismes. D'après les organismes de bienfaisance ayant participé à notre étude, le nombre et le montant des dons de valeurs cotées en bourse ont augmenté nettement depuis les réformes de 2006. Ils ont également signalé une certaine évolution des schémas des dons de valeurs cotées en bourse, ainsi que leur augmentation. Ces évolutions sont susceptibles de faire sentir leurs effets sur l'ensemble des organismes de bienfaisance.

Contexte

Il existe environ 83 000 organismes de bienfaisance enregistrés au Canada. Ces organismes de bienfaisance interviennent fréquemment dans la vie des Canadiens et sont nombreux à bénéficier du soutien financier de particuliers canadiens qui leur versent des dons. En reconnaissance de leur rôle dans la vie au Canada, les organismes de bienfaisance canadiens sont autorisés à délivrer des reçus quand ils perçoivent des dons. Ces reçus permettent aux donateurs de déduire un crédit d'impôt de leur impôt sur le revenu. En 2005 (l'année la plus récente pour laquelle ces chiffres

sont disponibles), les Canadiens ont déduit 7,9 milliards de dollars au titre des dons de bienfaisance (Statistique Canada, 2006).

La vaste majorité des dons de bienfaisance sont des dons monétaires, par opposition aux dons d'immobilisations. Ces derniers, dont les dons de valeurs cotées en bourse sont un exemple révélateur, constituent une importante source de dons éventuels. Par exemple, en 2006, la valeur des actions possédées par les Canadiens s'élevait approximativement à 1,4 milliard de dollars, d'après les estimations de Statistique Canada (Alexander, 2007). Or, jusqu'en 2006, les dons de valeurs cotées en bourse avaient tendance à moins attirer les donateurs éventuels que les dons monétaires. Comme les valeurs cotées en bourse sont une immobilisation, les donateurs étaient imposés sur une partie de la plus-value réalisée à partir d'elles : le don de valeurs cotées en bourse se traduisait par un impôt sur le revenu plus élevé pour le donateur qu'un don monétaire d'une valeur équivalente. Bien que les dons de valeurs cotées en bourse puissent être moins coûteux à long terme que les dons monétaires, grâce à la plus-value réalisée sur les valeurs cotées en bourse, les donateurs étaient quand même plus lourdement imposés l'année de leur don que s'ils avaient donné de l'argent.

En 2006, afin de stimuler les dons de valeurs cotées en bourse, le gouvernement fédéral les a exemptés de l'impôt sur le gain en capital : les dons de valeurs cotées en bourse n'entraînent donc plus des impôts sur le revenu plus élevés que les dons monétaires de valeur équivalente. Cette mesure a été la dernière d'une série de mesures fiscales sur le don de valeurs cotées en bourse et d'autres immobilisations :

- en 1997, le gouvernement fédéral a divisé de moitié le taux d'inclusion du revenu⁴ des gains en capital pour les dons d'actions cotées en bourse, à titre expérimental, pour une durée de cinq ans (ministère des Finances, 1997);
- en 2000, la mesure de 1997 a été élargie aux dons de terres écosensibles (ministère des Finances, 2000);
- en 2001, le gouvernement a annoncé l'adoption définitive des mesures annoncées en 1997 et en 2000 (ministère des Finances, 2002).

Toutefois, jusqu'en 2007, ces mesures ne s'appliquaient pas à tous les organismes de bienfaisance. Elles ne s'appliquaient qu'aux fondations publiques qui se consacrent principalement à répartir des fonds entre leurs bénéficiaires (elles sont tenues de déboursier au moins 50 % de leurs revenus annuels au profit des bénéficiaires admissibles) et aux organismes de bienfaisance (qui réalisent, pour l'essentiel, leurs propres activités de bienfaisance). En 2007, l'exemption de l'impôt sur le gain en capital a été élargie aux dons consentis aux fondations privées (ministère des Finances, 2007).

Les éléments probants sur les effets de ces réformes du traitement fiscal des dons de valeurs cotées en bourse depuis 1997 sont relativement rares. Les connaissances dans ce domaine peuvent être brièvement récapitulées ci-dessous :

- d'après le ministère des Finances, le montant total des dons de valeurs cotées en bourse a quasiment triplé de 1997 à 2000, en passant de 69,1 millions de dollars à 200,3 millions de dollars. Pendant la même période, le nombre de donateurs de valeurs cotées en bourse est passé de 500 à près de 2 400 (ministère des Finances, 2002);

⁴ Le taux d'inclusion du revenu désigne le pourcentage de toute plus-value réalisée sur une valeur cotée en bourse et entrant dans le calcul du revenu, à des fins fiscales. Quand le taux d'inclusion du revenu a été réduit de moitié pour ces dons, en 1997, le pourcentage de la plus-value réalisée sur un don d'actions cotées en bourse et entrant dans le calcul du revenu est passé de 75 % à 37,5 % (ministère des Finances, 1997).

- d'après un sondage réalisé en 2000 auprès de 606 organismes de bienfaisance par Deloitte et Touche, le montant moyen des dons de valeurs cotées en bourse déclarée par les répondants a presque quadruplé de 1997 à 1999, en passant de 64 893 dollars à 251 626 dollars (Deloitte et Touche, 2000);
- d'après le budget de 2006, le montant total des dons de valeurs cotées en bourse s'est élevé approximativement à 200 millions de dollars en 2004 (ministère des Finances, 2006).

Les connaissances sur les changements consécutifs à la mesure de 2006 sont encore plus limitées. Imagine Canada a entrepris une étude sur l'évolution des dons de valeurs cotées en bourse à la suite des réformes apportées aux politiques en 2006. Cette étude a commencé en février 2007, à savoir 10 mois seulement après l'entrée en vigueur de cette mesure. Des preuves empiriques faisaient croire à l'existence d'un certain nombre d'importants dons d'actions cotées en bourse pendant cette période, mais des données quantitatives fiables manquaient. La méthodologie de cette étude est exposée ci-dessous.

La méthodologie et ses limites

Cette étude préliminaire a fait appel à deux méthodes de sondage à la fois. La majorité des répondants ont été recrutés parmi les membres de sept organismes de bienfaisance, associations sans but lucratif et organismes-cadres et ont répondu aux questions du sondage en ligne. Un petit nombre de répondants ont été sélectionnés à partir d'une liste complémentaire d'organismes de bienfaisance considérés comme étant les plus susceptibles d'avoir reçu des dons de valeurs cotées en bourse depuis quatre ans. Les répondants appartenant à cette catégorie ont été sondés téléphoniquement. Le nombre total de répondants de cette étude (à savoir ceux qui ont été sondés par les deux méthodes) était de 245 personnes. Ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des organismes de bienfaisance canadiens et les lecteurs ne devraient pas extrapoler les constatations de cette étude à tous les organismes de bienfaisance. Nos constatations démontrent cependant clairement le type d'effets possibles de ces mesures fiscales.

Contenu du sondage

Le sondage a permis de recueillir des informations sur les points suivants :

- le nombre de dons de valeurs cotées en bourse et le montant total des dons de valeurs cotées en bourse reçus chaque année par les organismes depuis 2004;
- la promotion des dons de valeurs cotées en bourse auprès des donateurs éventuels;
- l'importance de ces mesures d'incitation aux dons pour l'organisme des répondants.

Certains répondants ont communiqué le montant total annuel de leurs dons (y compris pour les autres types de dons que les dons de valeurs cotées en bourse), ainsi que le montant total de leurs revenus. Dans la majorité des cas, ces informations ont toutefois été obtenues en consultant la Déclaration de renseignements T3010a que les organismes de bienfaisance doivent remplir chaque année pour l'Agence du revenu du Canada et qui est consultable par le public.

Répondants au sondage

La majorité des organismes (215 sur 245) ont répondu à ce sondage en remplissant un questionnaire en ligne. Ces répondants ont été recrutés en adressant des courriers électroniques aux membres de sept organismes de bienfaisance, associations sans but lucratif partenaires et organismes-cadres. Les organismes partenaires et les organismes-cadres étaient les suivants :

- l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés;
- l'Association of Fundraising Professionals;
- l'Association for Healthcare Philanthropy;
- le Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation;
- Le monde des affaires pour les arts, anciennement connu sous le nom du Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada;
- les Fondations communautaires du Canada;
- Imagine Canada.

Les courriels de recrutement, expédiés en anglais et en français, expliquaient brièvement la nature et le but de cette étude et contenaient des liens vers les versions française et anglaise du questionnaire en ligne. Deux courriels de rappel ont été expédiés à environ deux semaines d'intervalle. Tous nos partenaires n'ont cependant pas fait parvenir ces rappels à leurs membres.

Comme nos partenaires ont adressé directement ces courriels à leurs membres, un nombre inconnu d'organismes de bienfaisance, membres de plusieurs organismes partenaires, ont reçu plusieurs demandes de participation à cette étude. Un petit nombre d'entre eux ont répondu plusieurs fois au sondage. Quand cela a été le cas, leur réponse n'a été utilisée qu'une fois pour notre étude.

Sondage complémentaire

Un petit nombre d'organismes (30 sur 245) a répondu à un sondage supplémentaire administré par téléphone. Ce sondage a ciblé les organismes les plus importants, les plus susceptibles d'avoir reçu des dons de valeurs cotées en bourse, croyait-on. Ces organismes ont été sélectionnés à partir d'informations tirées de la Déclaration de renseignements T3010a pour 2003, que les organismes sont tenus de remplir pour l'Agence du revenu du Canada. Ces organismes de bienfaisance ont été ciblés en utilisant un échantillon aléatoire stratifié, constitué à partir des organismes de bienfaisance répondant aux critères suivants :

- revenus annuels supérieurs ou égaux à 1 million de dollars;
- déclaration de dons de valeurs cotées en bourse en 2003;
- domaines d'activité les plus susceptibles de déclarer des dons de valeurs cotées en bourse⁵.

Nous avons ajouté ce sondage par inquiétude envers la faiblesse du taux de réponse des membres au sondage en ligne et parce que nous souhaitions valider ses résultats, surtout auprès des organismes les plus susceptibles d'avoir reçu d'importants dons de valeurs cotées en bourse.

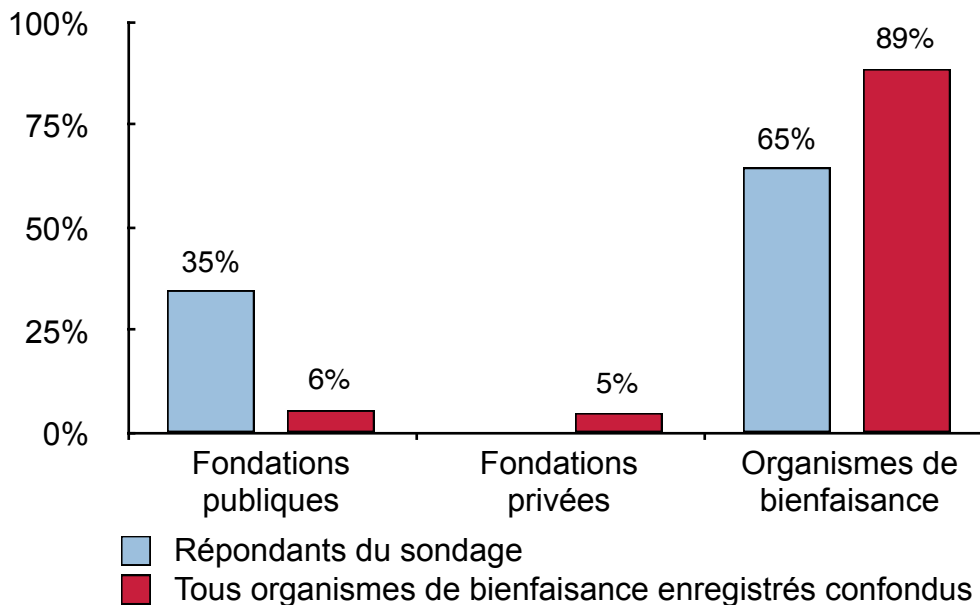
Représentativité de l'échantillon

Les répondants de cette étude ne sont pas représentatifs de l'ensemble des organismes de bienfaisance enregistrés avec lesquels ils présentent d'importantes différences :

- les fondations privées ne sont pas incluses dans cette étude puisque, avant mars 2007, elles étaient expressément exclues du champ d'application des mesures prises par le gouvernement fédéral par rapport aux dons de valeurs cotées en bourse;
- les fondations publiques sont sur-représentées par rapport à leur véritable nombre au sein de l'ensemble des organismes de bienfaisance (voir figure 1);

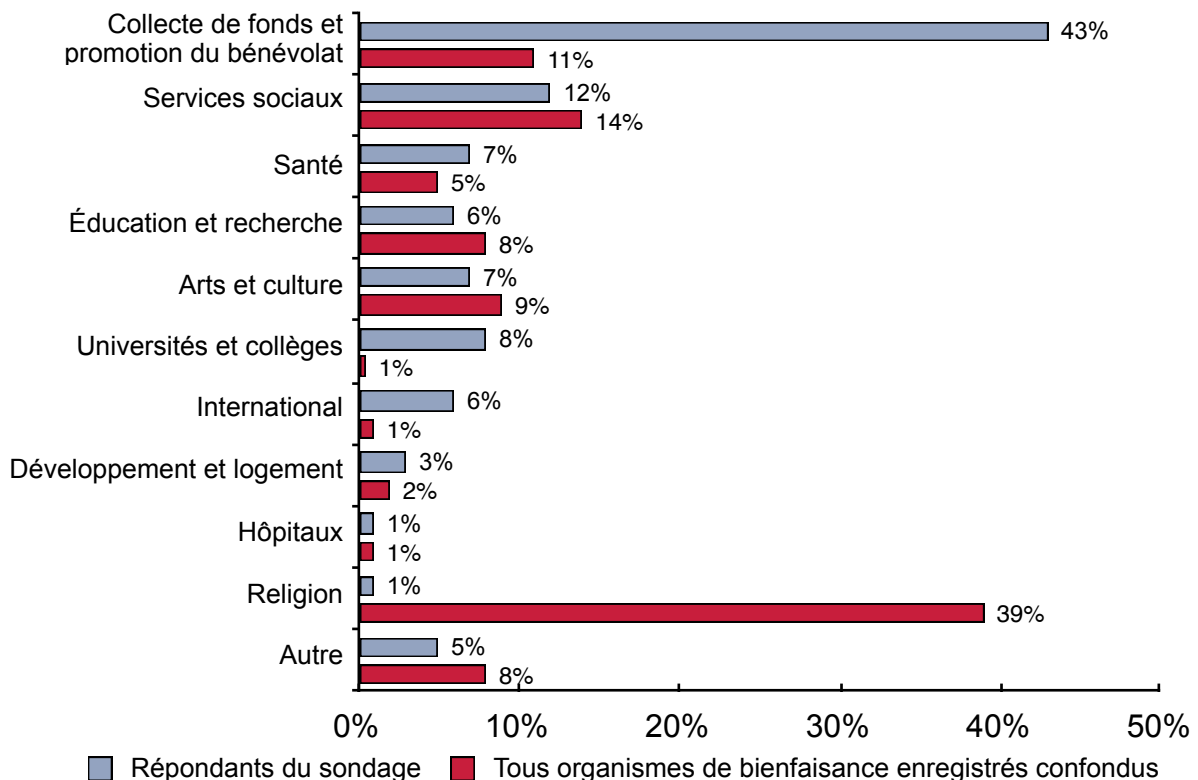
⁵ Les organismes de bienfaisance les plus susceptibles d'avoir reçu des dons d'actions cotées en bourse sont ceux œuvrant dans les domaines suivants : collecte de fonds et promotion du bénévolat, développement international et aide internationale, environnement, éducation et recherche, arts et culture et, enfin, universités et collèges.

Figure 1 : comparaison du statut des répondants du sondage et de tous les organismes de bienfaisance enregistrés.



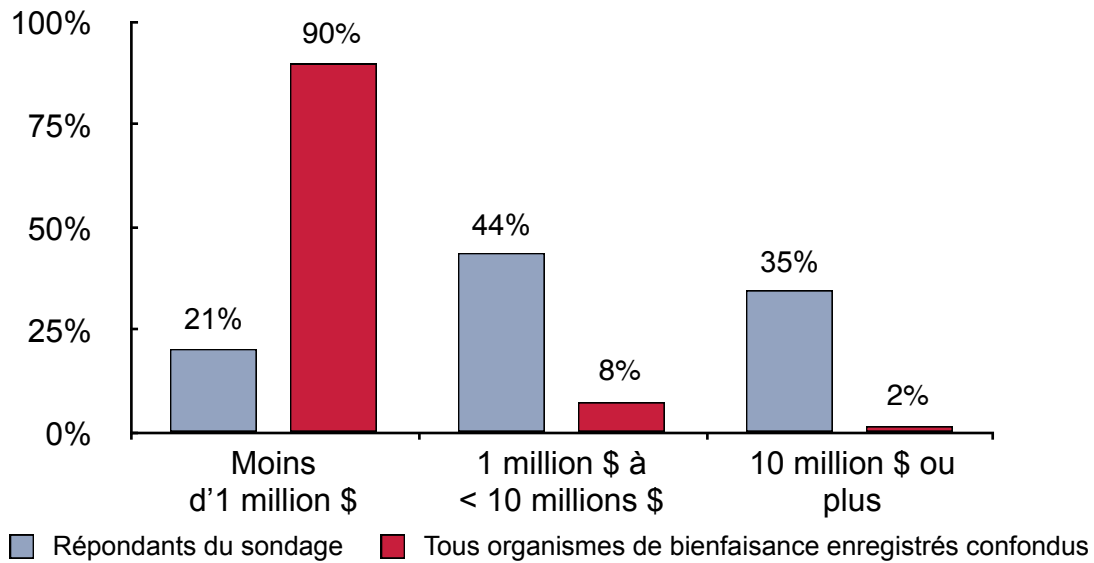
- les organismes religieux sont nettement sous-représentés, alors que d'autres types d'organismes, comme les universités et les collèges, ainsi que les organismes de santé sont sur-représentés (voir figure 2);

Figure 2 : comparaison du principal domaine d'activité des répondants du sondage et de tous les organismes de bienfaisance enregistrés.



- Les organismes aux revenus annuels d'un montant égal ou supérieur à 1 million de dollars sont sur-représentés, contrairement à ceux aux revenus annuels d'un montant inférieur à 1 million de dollars (voir figure 3).

Figure 3 : comparaison des catégories de revenus annuels des répondants du sondage et de tous les organismes de bienfaisance enregistrés.



Constatations du sondage

D'après les répondants du sondage, les dons de valeurs cotées en bourse ont nettement évolué à la suite de l'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse. Ils ont signalé l'augmentation du nombre total de dons de ce type, ainsi que celle de leur montant total. De plus, l'importance de ces dons de valeurs cotées en bourse a augmenté pour les répondants, à la fois en pourcentage du montant total de leurs dons et en pourcentage du montant total des revenus de leur organisme. Enfin, d'après les répondants, ces incitations aux dons jouent un grand rôle, qui va d'ailleurs gagner en importance. Toutes ces grandes tendances sont décrites ci-dessous en détail.

Bien que les données ci-dessous datent de 2007, de nombreux organismes de bienfaisance n'étaient pas en mesure de communiquer leurs résultats pour cet exercice. Ces données sont donc incomplètes et ne devraient pas être considérées comme étant définitives. Des analyses statistiques ont été réalisées pour savoir si les variations entre les réponses étaient significatives. Les comparaisons ne sont mises en évidence dans les commentaires que si elles ont été jugées statistiquement significatives.

Un plus grand nombre d'organismes déclarent des dons de valeurs cotées en bourse.

Un plus grand nombre de répondants ont déclaré avoir reçu au moins un don de valeurs cotées en bourse en 2006 que les années précédentes. Environ un tiers (34 %) d'entre eux a déclaré avoir reçu des dons de valeurs cotées en bourse en 2004, par comparaison avec près de la moitié d'entre eux (49 %) en 2006 (voir tableau 1). Deux cinquièmes (40 %) d'entre eux ont reçu des dons de valeurs cotées en bourse en 2007, bien que la majorité des organismes de bienfaisance aient répondu au sondage avant la fin de leur exercice 2007.

Les fondations publiques étaient plus susceptibles de déclarer avoir reçu des dons de valeurs cotées en bourse que les organismes de bienfaisance. Toutefois, de 2004 à 2006, la probabilité d'avoir reçu des dons de valeurs cotées en bourse a plus augmenté pour les organismes de bienfaisance que pour les fondations publiques et cet écart entre ces deux types d'organismes s'est légèrement resserré.

Tableau 1 : pourcentage de répondants déclarant des dons de valeurs cotées en bourse, selon le statut de leur organisme et l'exercice fiscal.

Exercice	Fondations publiques (n=85)	Organismes de bienfaisance (n=157)	Tous participants confondus (n=242)
2004	48 %	26 %	34 %
2005	53 %	38 %	43 %
2006	61 %	43 %	49 %
2007*	55 %	32 %	40 %

* Les données de 2007 sont incomplètes. L'exercice n'était pas encore terminé pour de nombreux organismes de bienfaisance, qui n'ont pas été en mesure de communiquer leurs données ou qui ont communiqué des données incomplètes. De plus, tous les répondants n'ont pas communiqué le statut de leur organisme.

Le nombre de dons de valeurs cotées en bourse a augmenté.

De 2005 à 2006, le nombre annuel de dons déclaré par les répondants du sondage a plus que doublé, en passant de 1 182 à 2 502 (voir tableau 2). Cette augmentation a été largement supérieure à celle constatée de 2004 à 2005. Bien que les données de 2007 aient été seulement

partielles, le nombre total de dons déclarés (1 685) était remarquablement supérieur à celui de 2004 ou de 2005.

Les fondations publiques ont déclaré une augmentation plus importante de leur nombre de dons de valeurs cotées en bourse que les organismes de bienfaisance. De 2005 à 2006, le nombre de dons déclarés par les fondations publiques a augmenté de 139 %, alors que celui déclaré par les organismes de bienfaisance a augmenté de 82 %.

Le montant total des dons de valeurs cotées en bourse a augmenté.

De 2005 à 2006, le montant total des dons de valeurs cotées en bourse déclaré par les répondants a doublé, en passant de près de 122 millions de dollars à presque 245 millions de dollars (voir tableau 2).

Les dons versés au bénéfice des fondations publiques ont plus augmenté que ceux versés au bénéfice des organismes de bienfaisance. De 2005 à 2006, le montant total des dons de valeurs cotées en bourse déclaré par les fondations publiques a augmenté de 190 %. Celui déclaré par les organismes de bienfaisance a augmenté, par comparaison, de 55 %. De 2004 à 2006, ces augmentations étaient respectivement de 131 % et de 80 %.

Tableau 2 : nombre et montant total des dons de valeurs cotées en bourse déclarés par les répondants, selon le statut de leur organisme et l'exercice.

Exercice	<i>Fondations publiques</i>		<i>Organismes de bienfaisance</i>		<i>Tous participants confondus</i>	
	Nombre de dons	Montant des dons	Nombre de dons	Montant des dons	Nombre de dons	Montant des dons
2004	472	52 338 403 \$	408	68 912 922 \$	880	121 251 325 \$
2005	618	41 547 734 \$	564	80 281 888 \$	1 182	121 829 622 \$
2006	1 478	120 689 763 \$	1 024	124 240 730 \$	2 502	244 930 493 \$
2007*	585	48 357 529 \$	1 100	46 282 615 \$	1 685	94 640 143 \$
Total	3 153	262 933 429 \$	3 096	319 718 155 \$	6 249	582 651 584 \$

* Les données de 2007 sont incomplètes. L'exercice n'était pas encore terminé pour de nombreux organismes de bienfaisance, qui n'ont pas été en mesure de communiquer leurs données ou qui ont communiqué des données incomplètes.

Les plus grands organismes ont bénéficié de la majorité des dons de valeurs cotées en bourse, mais le montant des dons au profit des organismes les plus petits a augmenté.

Ce sont les organismes de bienfaisance les plus importants (aux revenus annuels d'un montant égal ou supérieur à 10 millions de dollars) qui se sont taillés la part du lion des dons de valeurs cotées en bourse (voir tableau 3), par comparaison avec les autres catégories d'organismes. Toutefois, en 2006, le pourcentage du montant total des dons de valeurs cotées en bourse au profit des organismes aux revenus annuels d'un montant inférieur à 1 million de dollars a nettement progressé, en passant à 5,4 %.

Tableau 3 : pourcentage du montant total des valeurs cotées en bourse, selon le revenu et l'exercice.*

Exercice	Revenus annuels			
	Moins d'1 million \$ (n=46)	1 million à 9,9 millions \$(n=98)	10 millions \$ et plus (n=77)	Tous organismes confondus (n=221)
2004	0,0 %	5,2 %	94,7 %	100 %
2005	0,1 %	6,9 %	93,0 %	100 %
2006	5,4 %	7,0 %	87,6 %	100 %
Total	1,4 %	20,0 %	78,7 %	100 %

* Tous les répondants n'ont pas communiqué des informations suffisantes pour pouvoir les classer en fonction de leurs revenus annuels.

Les organismes de bienfaisance ont reçu beaucoup plus de dons de valeurs cotées en bourse.

Les organismes ayant reçu des dons de valeurs cotées en bourse ont signalé que leur nombre a presque doublé en moyenne, en passant de 11,3 en 2004, à 22,1 en 2006 (voir tableau 4). Pendant la même période, le montant total moyen des dons de valeurs cotées en bourse déclaré par ces répondants a progressé d'un peu moins d'1,6 million de dollars à 2,1 millions de dollars.

Tableau 4 : nombre moyen de dons, montant total moyen des dons de valeurs cotées en bourse et montant moyen des dons de valeurs cotées en bourse par organisme, déclarés par les répondants recevant des dons de valeurs cotées en bourse, selon l'exercice.

Exercice	Nombre moyen de dons de valeurs cotées en bourse	Montant total moyen des dons de valeurs cotées en bourse	Montant moyen des dons pour chaque organisme
2004	11,28	1 554 504 \$	137 786 \$
2005	11,82	1 171 439 \$	103 071 \$
2006	22,14	2 129 830 \$	97 894 \$
2007*	17,93	996 212 \$	56 166 \$

* Les données de 2007 sont incomplètes. L'exercice n'était pas encore terminé pour de nombreux organismes de bienfaisance, qui n'ont pas été en mesure de communiquer leurs données ou qui ont communiqué des données incomplètes.

La part des dons de valeurs cotées en bourse dans l'ensemble des dons a augmenté.

Les dons de valeurs cotées en bourse représentent un pourcentage de plus en plus important des dons reçus par les répondants qui ont déclaré en bénéficiaire. De 2005 à 2006, le pourcentage des dons de valeurs cotées en bourse est passé, en moyenne, de 14,3 % à 18,4 % du montant des dons assortis d'un reçu⁶ (voir tableau 5).

Les dons de valeurs cotées en bourse représentent également un pourcentage plus important du montant total des revenus. En 2005, les dons de valeurs cotées en bourse représentaient, en moyenne, 3,6 % du montant total des revenus des organismes des répondants; ce pourcentage est passé à 6,7 % en 2006.

6 Le terme « dons assortis d'un reçu » désigne les dons pour lesquels les organismes de bienfaisance délivrent des reçus que les donateurs peuvent utiliser pour déduire des crédits d'impôt.

Tableau 5 : montant moyen des dons d'actions cotées en bourse, exprimé en pourcentage des dons assortis d'un reçu et en pourcentage du montant total des revenus, déclaré par les répondants recevant des dons de valeurs cotées en bourse et selon l'exercice.

Exercice	Montant moyen des dons d'actions cotées en bourse, exprimé en pourcentage des dons assortis d'un reçu	Montant total des dons d'actions cotées en bourse, exprimé en pourcentage du montant total des revenus
2004	11,5 %	3,5 %
2005	14,3 %	3,6 %
2006	18,4 %	6,7 %
2007*	25,9 %	14,7 %

* Les données de 2007 sont incomplètes. L'exercice n'était pas encore terminé pour de nombreux organismes de bienfaisance, qui n'ont pas été en mesure de communiquer leurs données ou qui ont communiqué des données incomplètes.

Les dons de valeurs cotées en bourse supplantent peut-être d'autres formes de dons.

D'après les organismes ayant reçu des dons de valeurs cotées en bourse, leur montant moyen a augmenté de 49 % entre 2005 et 2006 (voir tableau 6). Pendant la même période, le montant total moyen des dons est demeuré stable ou a même légèrement baissé. On peut en déduire, par extension, que certains dons, versés sous d'autres formes dans le passé, semblent maintenant prendre la forme de dons de valeurs cotées en bourse.

Tableau 6 : montant moyen des dons, déclaré par les répondants recevant des dons d'actions cotées en bourse, selon le type de dons et l'exercice.*

Type de dons	2004 (n = 72)	2005 (n = 98)	2006 (n = 82)	2007 (n = 27)
Dons d'actions cotées en bourse	1 167 594 \$	1 224 676 \$	1 821 139 \$	773 033 \$
Autres dons	12 294 111 \$	11 727 086 \$	10 468 556 \$	3 087 827 \$
Dons donnant lieu à un reçu	13 461 705 \$	12 951 762 \$	12 289 695 \$	3 860 860 \$

* Tous les organismes de bienfaisance n'ont pas communiqué le montant total de leurs dons et de leurs revenus. Les données présentées ici ne tiennent compte que des organismes de bienfaisance ayant communiqué ces chiffres. Le montant moyen des dons d'actions cotées en bourse diffère de celui du tableau 4 pour cette raison.

Les organismes de bienfaisance sont persuadés que les dons de valeurs cotées en bourse vont devenir plus importants.

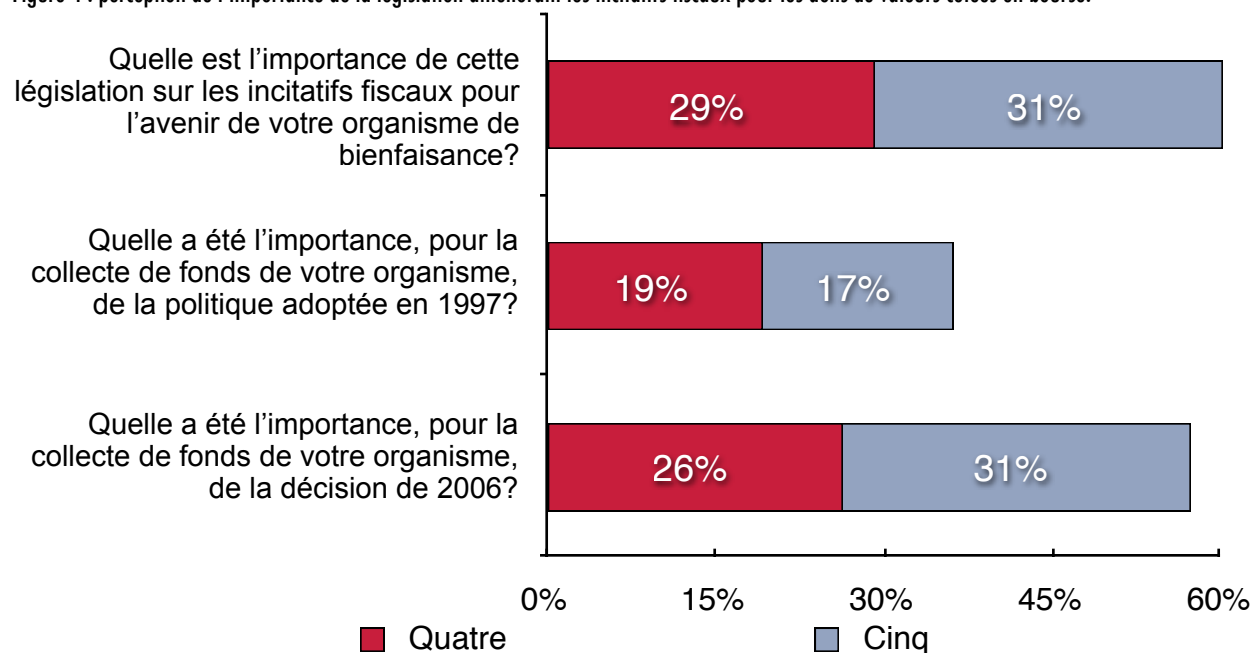
Les organismes de bienfaisance ayant participé à cette étude ont indiqué, à une nette majorité (85 %), être persuadés de l'augmentation de l'importance des dons de valeurs cotées en bourse au profit de leur organisme pendant les trois prochaines années. Ils étaient 15 % à croire que leur importance resterait la même. Quasiment aucun d'entre eux ne croyait en la diminution de l'importance de ces dons.

La majorité des organismes de bienfaisance sont persuadés que les mesures d'incitation fiscale de ce type jouent un rôle important pour leur avenir.

Les répondants ont été priés d'évaluer l'importance, selon eux, de cette législation sur les incitatifs fiscaux pour l'avenir de leur organisme de bienfaisance, à partir d'une échelle de cinq points. Cinq était considéré comme « Extrêmement importante » sur cette échelle et un comme « Pas du tout importante ». La majorité (60 %) des organismes de bienfaisance a évalué l'importance de cette législation sur cette échelle de cinq points en lui attribuant une cote de quatre ou de cinq (voir figure 4).

Aux yeux des organismes de bienfaisance, la suppression de l'impôt sur les gains en capital, en 2006, était plus importante que la précédente mesure de réduction du taux d'inclusion de moitié, prise en 1997. Plus de la moitié (57 %) des organismes de bienfaisance ont attribué une cote de quatre ou de cinq pour évaluer l'importance de la mesure de 2006, par comparaison avec 36 % des organismes de bienfaisance dans ce cas pour la mesure de 1997.

Figure 4 : perception de l'importance de la législation améliorant les incitatifs fiscaux pour les dons de valeurs cotées en bourse.*



* Les répondants ont été priés d'évaluer l'importance de ces différentes mesures à partir d'une échelle de cinq points, où un signifiait « Pas du tout importante » et cinq « Extrêmement importante ».

Les organismes de bienfaisance assurent la promotion systématique des dons de valeurs cotées en bourse et citent plus particulièrement l'exemption fiscale accordée en 2006.

L'intensité de la promotion de ces mesures auprès des donateurs éventuels peut également servir à évaluer leur importance. Plus de la moitié (58 %) des organismes ayant participé à notre étude ont déclaré, au total, promouvoir les dons d'actions cotées en bourse. Trois quarts (78 %) d'entre eux ciblaient les donateurs en général dans leur promotion, au lieu de ne cibler que les donateurs importants; la majorité d'entre eux (88 %) citaient la réforme de 2006 dans cette promotion.

Récapitulation et conclusions

Bien que cette étude soit préliminaire, elle apporte des éclaircissements sur les effets de la mesure de 2006 sur les organismes de bienfaisance qui, selon nous, sont particulièrement susceptibles d'avoir reçu ce type de dons. Bien qu'un complément de recherche soit à entreprendre pour valider intégralement ces conclusions, certains effets de cette mesure sont essentiels et les organismes de bienfaisance devraient les étudier attentivement.

Les dons de valeurs cotées en bourse sont de plus en plus souvent consentis par le grand public et les organismes de bienfaisance doivent s'y préparer.

Les dons de valeurs cotées en bourse semblent devenir plus fréquents; le nombre et le montant total des dons de valeurs cotées en bourse semblent également augmenter. À en juger par l'expérience des organismes de bienfaisance de notre étude, ces dons sont consentis davantage par le grand public et les organismes de bienfaisance doivent veiller à s'y préparer. Bien que le montant moyen des dons de valeurs cotées en bourse demeure très élevé, un certain nombre de répondants de cette étude ont signalé, de manière anecdotique, que le nombre de dons plus modestes augmente rapidement. Cette tendance va vraisemblablement se poursuivre. Les organismes de bienfaisance déjà prêts à recevoir des dons de valeurs cotées en bourse doivent veiller à disposer des politiques et des procédures nécessaires pour en recevoir un plus grand nombre; les organismes de bienfaisance n'ayant pas encore reçu ce type de dons devraient envisager de s'y préparer.

Les dons de valeurs cotées en bourse sont susceptibles de modifier la fréquence des dons.

Bien que la fréquence des dons de valeurs cotées en bourse plus modestes semble augmenter, même les dons de ce type ont tendance à être beaucoup plus importants que la moyenne des autres types de dons. Il est possible que de nombreux donateurs d'actions cotées en bourse consentent ces dons moins fréquemment que s'ils avaient donné de l'argent. Cet état de fait est particulièrement lourd de conséquences pour les organismes de bienfaisance qui dépendent principalement du versement fréquent de dons d'un montant modeste. Les organismes devront peut-être modifier leurs prévisions de trésorerie en conséquence, si leurs donateurs préfèrent donner des actions cotées en bourse plutôt que de l'argent.

Le nombre de dons d'actions cotées en bourse au profit des petits organismes de bienfaisance semble augmenter, ce qui peut leur poser des difficultés particulières.

Les dons d'actions cotées en bourse au profit des petits organismes de bienfaisance semblent augmenter, selon les répondants du sondage. De nombreux petits organismes de bienfaisance géreront peut-être ce type de dons avec difficulté. Il peut, par exemple, s'agir de difficultés concrètes comme l'absence d'un compte de courtage ou de la difficulté à absorber des dons importants et inattendus d'actions cotées en bourse. Un complément de recherche s'impose sur le poids des dons d'actions cotées en bourse sur les petits organismes et sur l'assistance dont ils sont susceptibles d'avoir besoin pour tirer pleinement parti de ces dons.

Enfin, bien que l'importance des valeurs cotées en bourse augmente, les opinions et les attitudes des donateurs qui consentent ces contributions financières sont relativement peu connues.

Bien que cela fasse une décennie que des mesures sont destinées à rendre les dons d'actions cotées en bourse plus attrayants, les donateurs qui les consentent sont relativement peu connus. Ce

sont des personnes présumées riches, en principe. Or, comme les dons de valeurs cotées en bourse sont de plus en plus souvent consentis par le grand public, cet état de fait est susceptible d'évoluer. Un complément de recherche s'impose pour mieux connaître ces donateurs et, plus particulièrement, leurs valeurs, leurs attitudes et leurs opinions sur les dons, pour que les organismes de bienfaisance retirent le meilleur bénéfice possible de ces dons.

Références bibliographiques

ALEXANDER, C. « Donating securities makes good economic sense », *TD Economics: Special Report*, Groupe Financier Banque TD, 2007. Téléchargé le 10 juillet 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <http://www.td.com/economics/special/ca0507_securities.jsp>.

Organismes de bienfaisance enregistrés : quoi de neuf? Changements importants à la loi touchant les organismes de bienfaisance enregistrés, Toronto, Agence du revenu du Canada, 2007. Téléchargé le 12 août 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <<http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/rc4414/rc4414-07f.pdf>>.

Survey of gifts of publicly-listed securities: Final report, Deloitte & Touche, Toronto, 2000.

Budget 1997 : bâtir l'avenir pour les Canadiens, Ottawa, ministère des Finances, 1997. Téléchargé le 13 juin 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <<http://www.fin.gc.ca/budget97/bin/bp/bp97f.pdf>>.

Le plan budgétaire de 2000 : de meilleures finances, une vie meilleure, Ottawa, ministère des Finances, 2000. Téléchargé le 13 juin 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <<http://www.fin.gc.ca/budget00/pdf/bpf.pdf>>.

Dépenses fiscales et évaluations, Ottawa, ministère des Finances, 2002. Téléchargé le 13 juin 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <http://www.fin.gc.ca/taxexp/2002/taxexp02_f.pdf>.

Le plan budgétaire de 2006 : cibler les priorités, Ottawa, ministère des Finances, 2006. Téléchargé le 13 juin 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <<http://www.fin.gc.ca/budget06/pdf/bp2006f.pdf>>.

Le plan budgétaire 2007 : viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur, Ottawa, ministère des Finances, 2007. Téléchargé le 13 juin 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <<http://www.budget.gc.ca/2007/pdf/bp2007f.pdf>>.

LASBY, D.M. « Les tendances en matière de dons individuels : 1984 – 2005 », *Bulletin de recherche*, volume 14, numéro 1, Toronto, Imagine Canada, 2007.

Dons de charité, 2005, Ottawa, Statistique Canada, téléchargé le 29 janvier 2007, à partir de l'adresse URL suivante : <<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/061123/q061123e.htm>>.